Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GERBEURS FORMATION CACES® R485

octobre 26

Objectifs :

Conduire en sécurité un gerbeur électrique à conducteur accompagnant de catégorie 1 ou 2, en préservant sa sécurité et celle de son entourage. Se préparer aux tests théorique et pratique du CACES® R485, selon la recommandation R485 de l'Assurance Maladie.

Moyens & Méthodes :

Supports audiovisuels adaptés (vidéo projecteur), alternance entre théorie et pratique, tests théorique et pratique du CACES®.

Mise à disposition par l'entreprise d'accueil de :
- Gerbeurs électriques à conducteur accompagnant de la catégorie visée
- Différentes charges pour stockage sur rack
- Une remorque pour chargement par quai ou un camion avec hayon adapté
- Une charge longue ou volumineuse.

Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans
Ne pas présenter de contre-indication médicale à la conduite, constatée par le médecin du travail
Lecture de la langue française

Public :

Conducteurs de gerbeur à conducteur accompagnant, débutants ou expérimentés.
Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.

Durée :

2 jours pour une catégorie.
Validité : 5 ans.

Lieu :

Sur le site de l'entreprise ou de la collectivité.

PROGRAMME

Rôle des instances et obligations dues à la réglementation
- → Les différentes instances et organismes de prévention
- → Responsabilité civile et pénale
- → Statistiques des AT/MP
- → Conditions de circulation en entreprise et sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires (code de la route, protocole de sécurité, plan de circulation)
- → Évaluation des dangers liés à l'utilisation des gerbeurs.

Fonctionnement et maintenance des principaux organes et équipements du gerbeur pour une utilisation dans des conditions de sécurité optimales
- → Principales catégories de gerbeurs et caractéristiques fonctionnelles.
- → Utilisations courantes et limites d'utilisation.
- → Principaux éléments du gerbeur, leurs rôles, leurs modalités de fonctionnement et les précautions à prendre.
- → Prise en compte des différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et influence sur la distance de freinage.
- → Vérifications et opérations de maintenance de 1er niveau.

Mesures de sécurité
- → Facteurs d'accidents (vitesse inadaptée, circulation fourches hautes, visibilité réduite, masse et centre de gravité de la charge mal identifiés...).
- → Dispositifs de protection du conducteur.
- → Signification des différents pictogrammes et des panneaux de signalisation routière.
- → Risques liés aux équipements électriques.
- → Identification des produits dangereux et risques liés à leur manutention.
- → Compréhension d'un plan de circulation ou d'un protocole de sécurité.
- → Interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes.
- → Adéquation du gerbeur aux opérations de manutention et aux déplacements envisagés.
- → Opérations de prise et de fin de poste.
- → Compte rendu à la hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

Pratique de la conduite des gerbeurs dans la catégorie visée
- → Démarrer et arrêter le gerbeur en sécurité.
- → Circuler en sécurité à vide et en charge, fourches baissées.
- → Effectuer les opérations de maintenance de 1er niveau.
- → Prendre et déposer une charge au sol.
- → Effectuer la mise en stock et le déstockage.
- → Effectuer le chargement ou le déchargement d'un camion à quai, ou par hayon lorsque sa notice et sa capacité l'autorisent.
- → Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue ou volumineuse.

Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GERBEURS FORMATION CACES® R485

octobre 26

Objectifs :

Conduire en sécurité un gerbeur électrique à conducteur accompagnant de catégorie 1 ou 2, en préservant sa sécurité et celle de son entourage. Se préparer aux tests théorique et pratique du CACES® R485, selon la recommandation R485 de l'Assurance Maladie.

Moyens & Méthodes :

Supports audiovisuels adaptés (vidéo projecteur), alternance entre théorie et pratique, tests théorique et pratique du CACES®.

Mise à disposition par l'entreprise d'accueil de :
- Gerbeurs électriques à conducteur accompagnant de la catégorie visée
- Différentes charges pour stockage sur rack
- Une remorque pour chargement par quai ou un camion avec hayon adapté
- Une charge longue ou volumineuse.

Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans
Ne pas présenter de contre-indication médicale à la conduite, constatée par le médecin du travail
Lecture de la langue française

Public :

Conducteurs de gerbeur à conducteur accompagnant, débutants ou expérimentés.
Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite.
Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.

Durée :

2 jours pour une catégorie.
Validité : 5 ans.

Lieu :

Sur le site de l'entreprise ou de la collectivité.

Test théorique
Réglementation, normalisation et textes de la Sécurité sociale, classification et technologie, sécurité.

Test pratique
Adéquation, vérifications de début de poste, circulation à vide et en charge, prise et dépose de charge, stockage et déstockage en hauteur, chargement et déchargement de camion par quai ou par hayon, prise, transport et dépose d'une charge longue ou volumineuse, maintenance de 1er niveau, fin de poste.

Pour obtenir le CACES®, le stagiaire doit réussir le test théorique et le test pratique, selon les seuils fixés par la recommandation R485.

Nota : les stagiaires se munissent de leurs EPI (gants pour la prise de poste, chaussures de sécurité, EPI imposés par l'employeur).

Catégories :
Cat. 1 : hauteur de levée de 1,20 m à 2,50 m
Cat. 2 : hauteur de levée supérieure à 2,50 m

Un CACES par stagiaire, dans la catégorie du parc de l'entreprise : catégorie 2 si elle dispose de gerbeurs de catégorie 2, catégorie 1 sinon.
Tests réalisés par un testeur certifié, dans un dispositif contrôlé par un organisme certificateur accrédité.

Le support de formation pourra être délivré en version papier ou en version dématérialisée.